



**MOUVEMENT INTRA-
ACADÉMIQUE 2ND DEGRÉ
PUBLIC 2023**



Partager

Sommaire

- **1 - Informations générales**
 - Textes
 - Outils
 - Accompagnement
 - Calendrier
- **2 - Les étapes du mouvements**
 - Qui participe ?
 - Les éléments du barème
 - Situation familiale
 - Handicap
 - Education prioritaire
- **3 - Comment formuler ses vœux**
 - Les vœux
 - Les postes
 - fonctionnement de l'algorithme
 - Stagiaires : l'impact de la titularisation sur le mouvement

Les textes de références

- Lignes directrices de gestion ministérielles (BO spécial n°6 du 28 octobre 2021)
- Lignes directrices de gestion académiques (BIR spécial du 1^{er} mars 2022)
- BIR spécial mouvement intra-académique du 13 mars 2023



Toutes les informations
Générales sont disponibles
sur le site académique :
ac-lyon.fr

<https://www.ac-lyon.fr/>

Concours/Métiers/RH

Carrières



DEMANDE DE MUTATION

Du 22 mars (12h) au 6 avril 2023 (12h)

Saisie des vœux et consultation des postes vacants sur SIAM via I-prof

Puis, suivre les liens selon cet ordre :

- Artés
- Gestion des personnels
- I-prof
- Les services
- Siam
- Mouvement intra

RÉUNION D'INFORMATION

Le 29 mars 2023 à 17h aura lieu une réunion d'information en visio. Les participants doivent s'inscrire sur Colibris.

- Textes officiels
- Calendrier
- Fiches thématiques
- Accompagnement
- Les barres d'entrée des 3 dernières années
- Fiches de postes (SPEA/REP+)
- Dispositif REP +
- Accès aux différents outils
 - Iprof Siam
 - Colibris



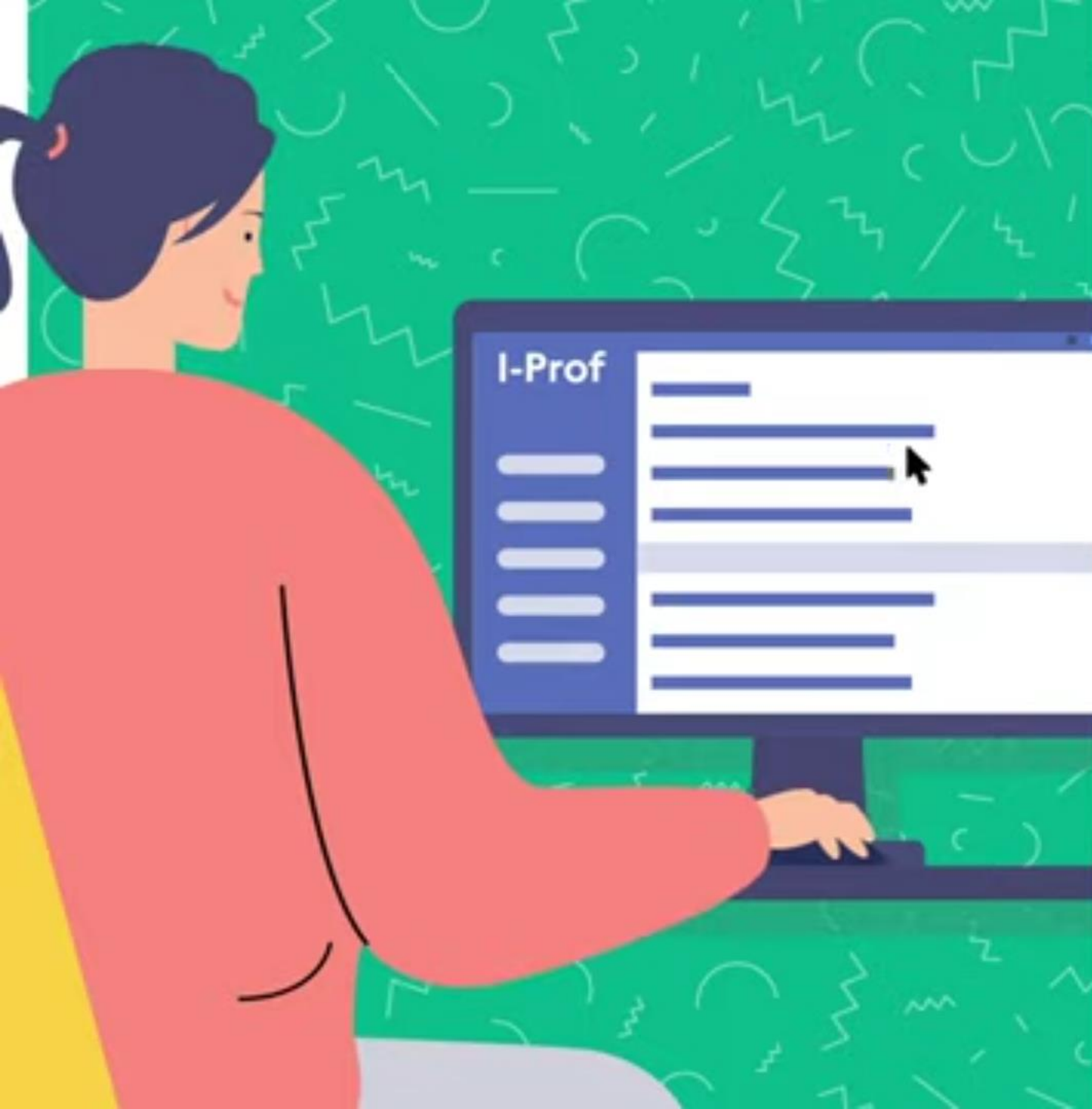
DEMANDE DE MUTATION

Du 22 mars (12h) au 6 avril 2023 (12h)

[Saisie des vœux et consultation des postes vacants sur SIAM via I-prof](#)

Puis, suivre les liens selon cet ordre :

- Aréna
 - Gestion des personnels
 - I-prof
 - Les services
 - Siam
 - Mouvement intra
-





DÉMARCHES DISPONIBLES

[Contacter votre service gestionnaire](#)

[S'inscrire à la réunion d'information](#)

[Dépôt du dossier de demande au titre du handicap](#)

[Dépôt du dossier de candidature à un poste en établissement REP+](#)

[Dépôt du dossier de candidature à un poste spécifique](#)

DÉMARCHES DISPONIBLES

[Contacter votre service gestionnaire](#)



Le Calendrier



- **Saisissez vos vœux** sur Iprof avant le 6 avril 2023, 12h
- **Téléchargez votre demande de confirmation sur Iprof-Siam** à partir du 7 avril 2023
- Préparez vos pièces justificatives **à l'avance**
- **Déposez vos pièces justificatives** sur Colibris

Lors du dépôt du formulaire sur Colibris, un mail d'information sera transmis au chef d'établissement



Votre chef d'établissement n'a plus besoin de signer votre demande !



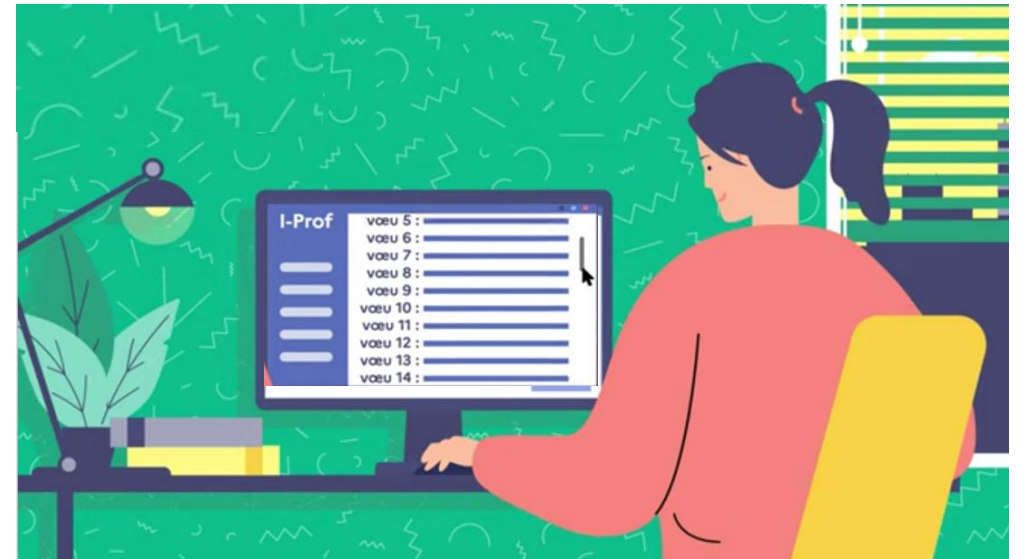


**Dale limite des demandes de
modification de vœux**

8 mai minuit



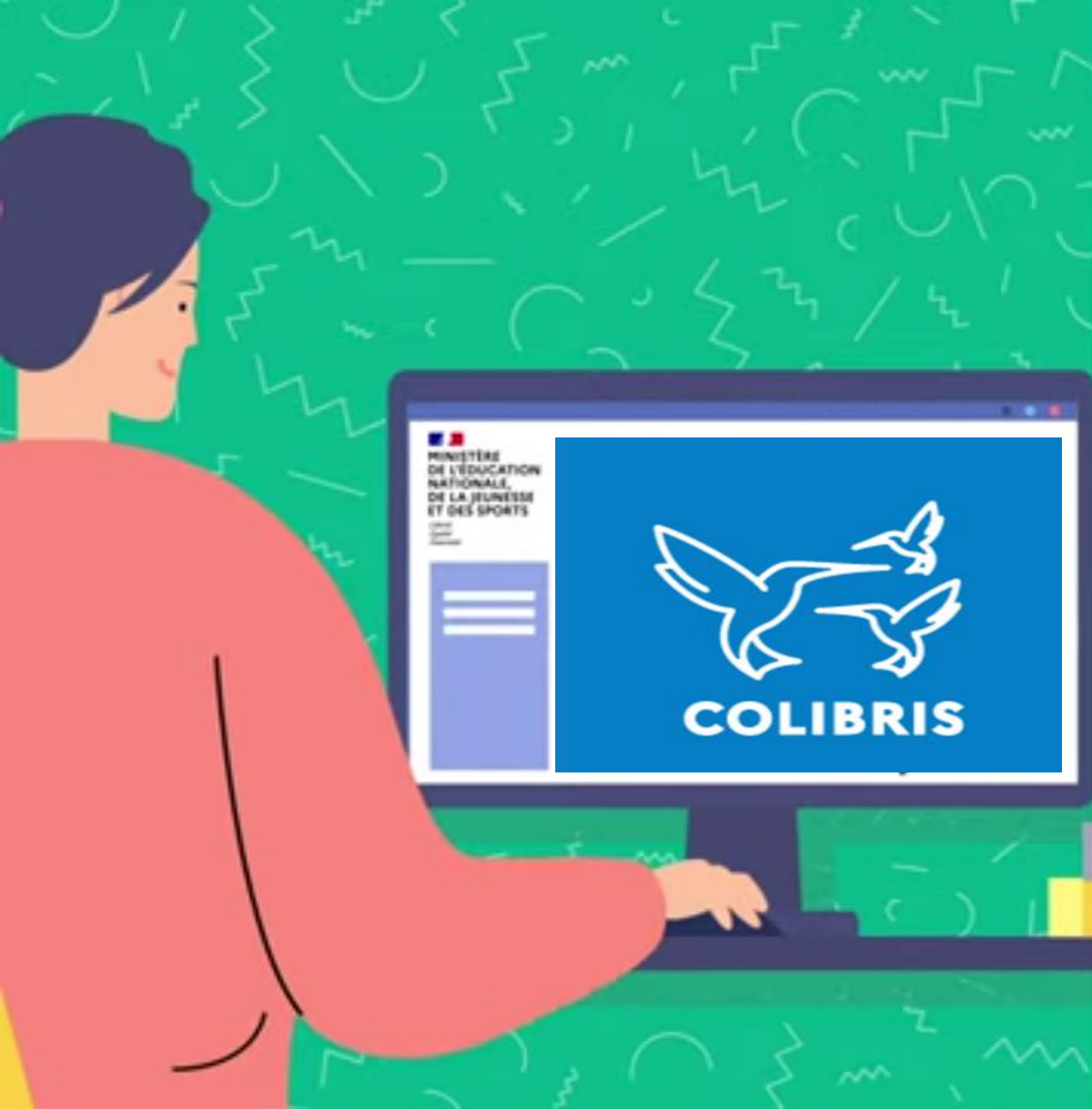
Les services académiques vérifient les barèmes jusqu'au 16 mai





Du 16 au 29 mai

**Si barème inexact ou
désaccord :
15 jours pour contester le
barème**

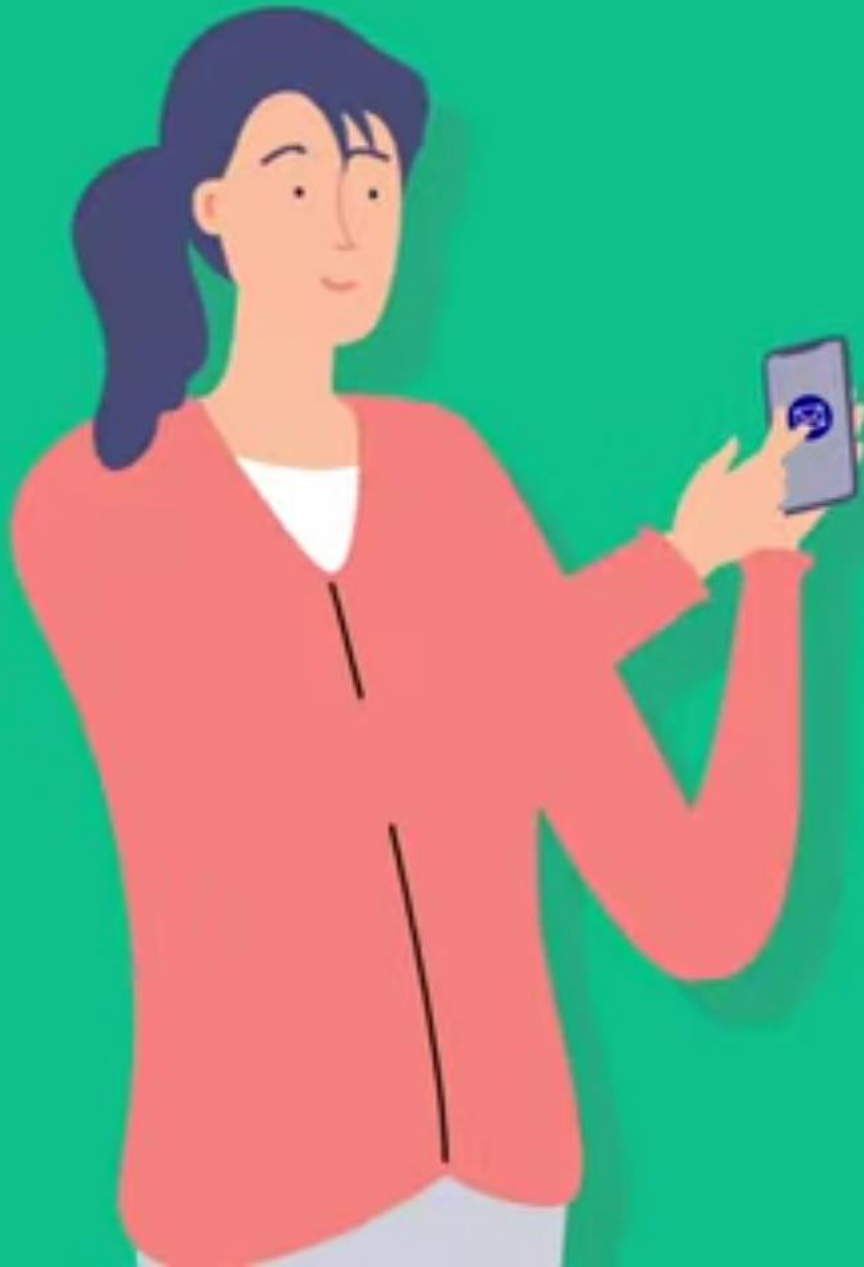




Demande tardive

Jusqu'au 29 mai 2023

- décès du conjoint ou d'un enfant
 - cas médical aggravé d'un des enfants
 - mutation du conjoint



**Résultat le 13 juin
2023**

**Iprof-Siam
SMS**



Participants
non
obligatoires

Participants
obligatoires
(stagiaires,
entrants dans
l'académie,
agents sans
poste)

Qui participe?

3 -Les éléments du barèmes



Situation
individuelle



Situation
familiale



Situation
professionnelle



Situation
individuelle

- ✓ Ancienneté de service (échelon)
- ✓ Ancienneté de poste

Fiche thématique 1



Les priorités légales

fixées par l'article 512-19 du code général de la fonction publique qui a repris l'art 60 de la loi du 11 janvier 1984 et le décret n°2018-303 du 25 avril 2018

- ❖ **Rapprochement de conjoint**
- ❖ **Autorité parentale conjointe**
- ❖ **Handicap**
- ❖ **Education prioritaire**





Situation
familiale

- ✓ Rapprochement de conjoint (RC)
- ✓ Autorité parentale conjointe (APC)

- Enfants
- Année de séparation

Fiche thématique 2



Les bonifications liées aux enfants et aux années de séparations sont prises en compte uniquement si RC ou APC pris en compte par les services.



**Situation
individuelle**

✓ Situation de handicap (RQTH)

● Bonification automatique

● Bonification exceptionnelle
(déposer la demande sur le formulaire
Colibris dédié)

Fiche thématique 3



Situation
professionnelle

✓ Education prioritaire

- A la sortie

- A l'entrée
 - les REP+
 - Entretiens en visio
 - (bonification valables 2 ans)

Fiche thématique 3



Situation
familiale



Situation
individuelle

- ✓ Mutation simultanée entre **conjoins** (attention les bonifications pour enfants ne sont pas prises en compte)
- ✓ Mutation simultanée entre non conjoins

Fiche thématique 2



Situation
individuelle

✓ **Stagiaires (attention à l'extension)**

Fiche thématique 6



• 4 - Comment formuler ses vœux

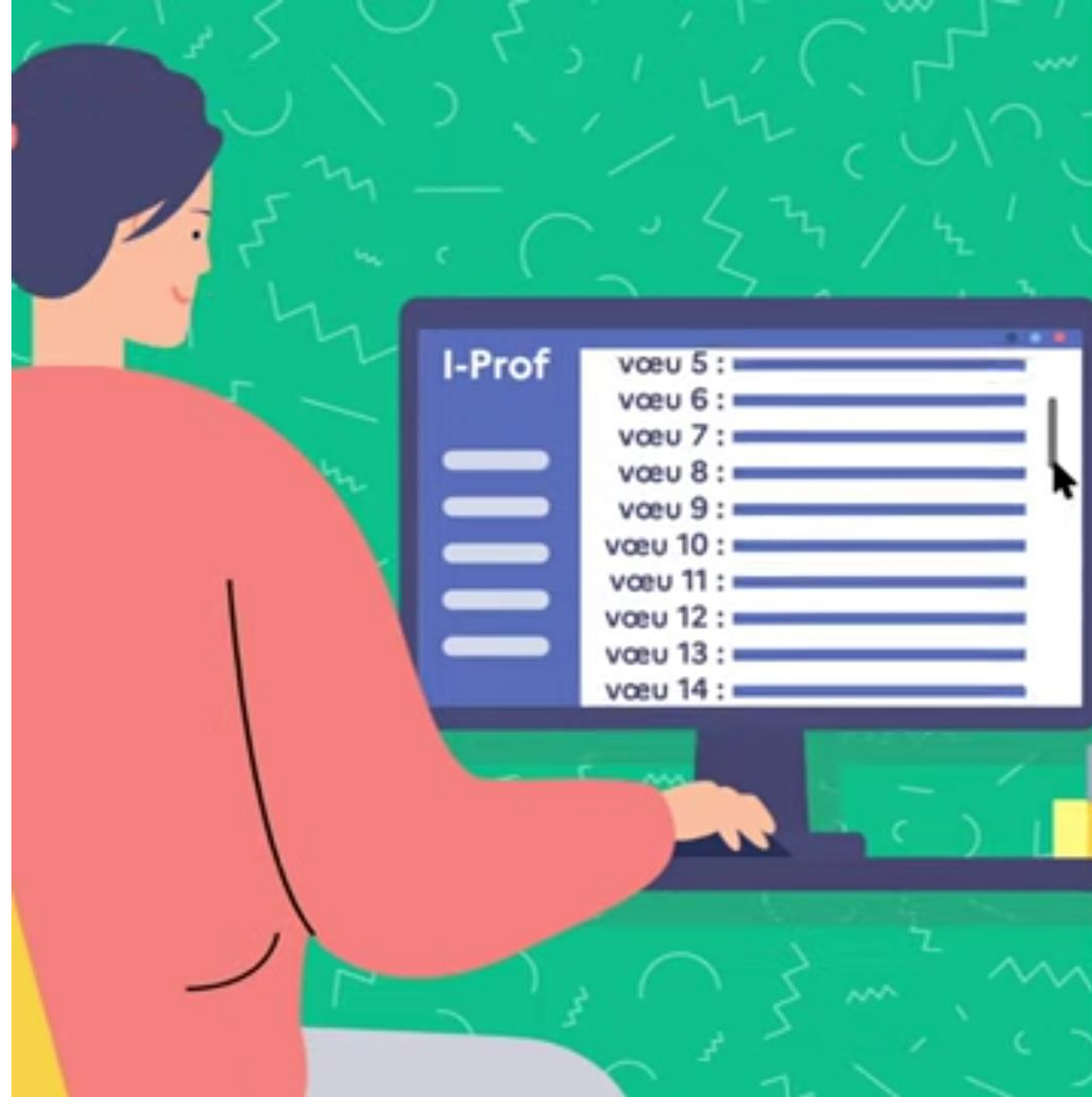
- **Les vœux**
 - Les types de vœux
- **Les postes**
 - Les types de postes
- **Fonctionnement de l'algorithme**



20 vœux

**Il est conseillé
de formuler
plusieurs vœux**

Vous pouvez demander à être accompagné dans la formulation de vos vœux par votre gestionnaire



Les types de vœux possibles

Les vœux

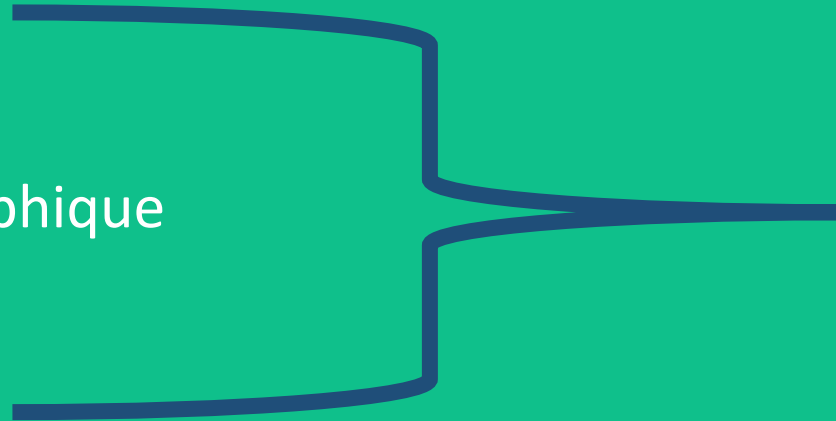
- Un établissement - ETB
- Une commune - COM
- Un secteur géographique - GEO
- Un département - DPT

- Une zone de remplacement - ZRE
- Une zone de remplacement départemental - ZRD

Vous pouvez préciser pour chaque vœu le profil souhaité :
SPEA/ Catégorie d'établissements

Les vœux

- Un établissement
- Une commune
- Un secteur géographique
- Un département
- Une zone de remplacement
- Un zone de remplacement départemental



SPEA

Tout poste

Clg/Lyc/Lp

REP/REP+

SPEA

NON

BONIFICATIONS ET TYPES DE VOEUX

Les vœux

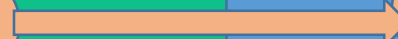
- Un établissement



NON

- Une commune
- Un secteur géographique
- Un département

TOUT
POSTE



OUI

Clg/Lyc/Lp



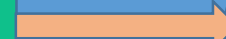
NON

REP/REP+



SPECIFIQUES

- une zone de remplacement
- Une zone de remplacement départemental



OUI

- POSTES SPECIFIQUES ACADEMIQUES (SPEA)



NON

DEUX TYPES DE POSTE

Les postes

- Chaires (poste classique)
- Spécifique académique (SPEA)
 - DNL
 - FLE
 - BTS
 - ULIS
 - Etc
- Attention, les postes spécifique doivent être placés en premier vœux, si ce n'est pas le cas ils seront supprimés par l'administration.



DEMANDEZ LE/LES POSTES QUE VOUS SOUHAITEZ OBTENIR
Déclarés vacants ou non

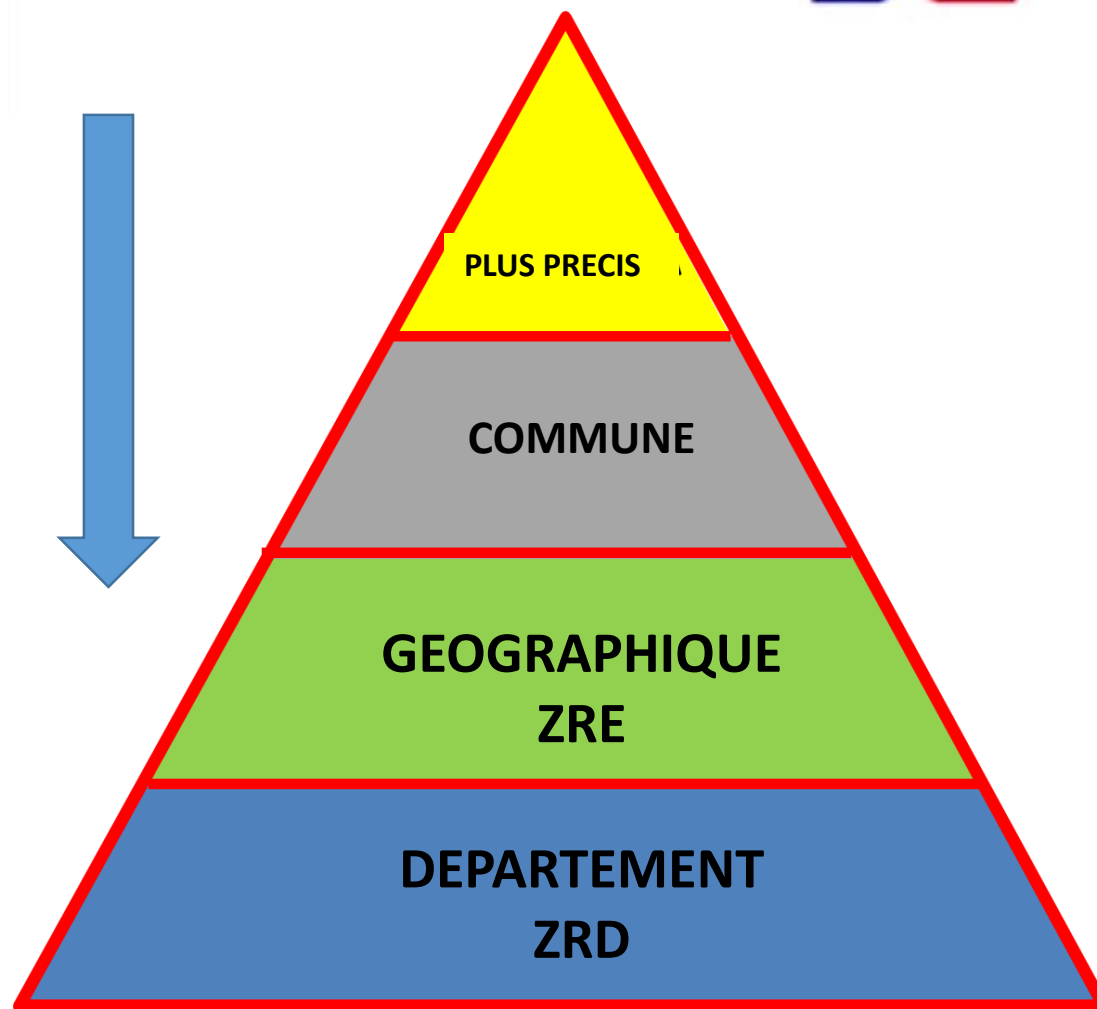
Les postes



La formulation des vœux

Les vœux



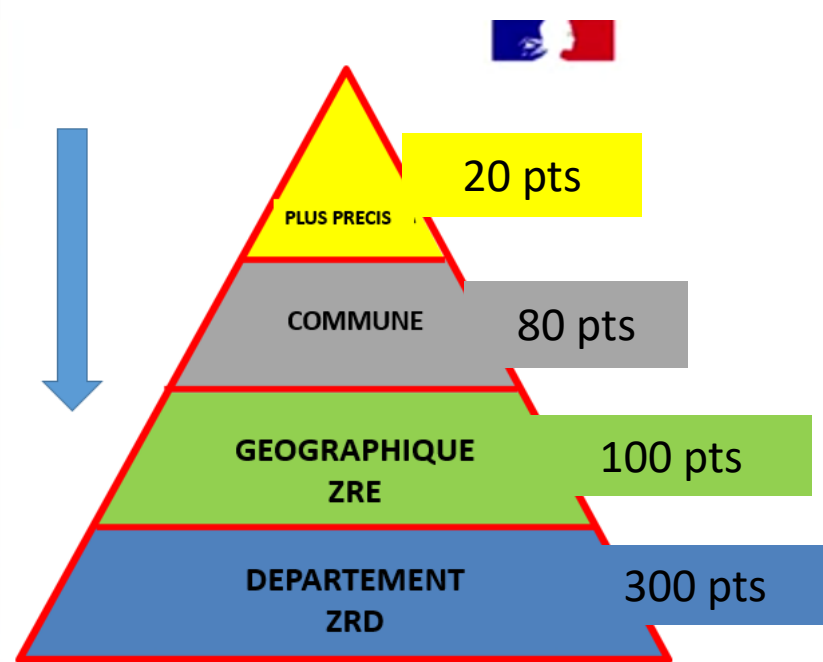


EXEMPLE



EXTENSION

Les entrants dans l'académie
sont soumis à « l'extension »
Celle-ci consiste à vous trouver
un poste en partant du premier
vœu et avec le plus petit
barème exprimé



Si votre barème et vos vœux ne vous permettent pas d'obtenir un poste, on applique l'extension. L'algorithme part de votre 1^{er} vœu, cherche le plus petit barème exprimé (20pts), et applique la règle d'extension présentée sur la page suivante.



1 ^{er} vœu dans le Rhône	1 ^{er} vœu dans la Loire	1 ^{er} vœu dans l'Ain
DPT 69	DPT 42	DPT 01
ZRD 69	ZRD 42	ZRD 01
DPT 01	DPT 69	DPT 69
ZRD 01	ZRD 69	ZRD 69
DPT 42	DPT 01	DPT 42
ZRD 42	ZRD 01	ZRD 42
ACA	ACA	ACA
ZRA	ZRA	ZRA

Procédure d'extension

Les vœux automatiques d'extension : les participants obligatoires

Ils sont définis par la table d'extension présentée dans les LDG.
Ils sont automatiquement générés par l'algorithme

La formulation des vœux

Quelques exemples



EXEMPLE 1 : Problématique des vœux indicatifs placés APRES un vœu large
Dans cet exemple il y a 2 postes vacants à Firminy

1 | COM | Commune FIRMINY - 500,2 pts
2 | ETB | LP ALBERT CAMUS FIRMINY - 150 pts



Monsieur A

1 | ETB | LP ALBERT CAMUS FIRMINY - 100 pts
2 | COM | Commune FIRMINY - 400,2 pts
3 | COM | Commune LE CHAMBON FEUGEROLLES - 400,2



Madame B

1 | ETB | LP ALBERT CAMUS FIRMINY - 300 pts



Monsieur C

Résultat du mouvement :

Monsieur A : obtient le Collège Les Bruneaux FIRMINY avec son vœu 1 Com (500,2pts)

Madame B : Obtient le LP Albert Camus FIRMINY avec son vœu 2 Com (400,2pts)

Monsieur C : ne mute pas, il n'a pas le barème pour rentrer dans la commune de Firminy. La barre est de 400,2 pts (barre : barème du dernier entré sur un type de vœu)

EXEMPLE 1 : vœux indicatifs placés après un vœu large
Décryptage

1 | COM | Commune FIRMINY - 500,2 pts
2 | ETB | LP ALBERT CAMUS FIRMINY - 150 pts

Monsieur A demande n'importe quel poste dans la commune de Firminy, ses préférences (vœu indicatif) sont placées après son vœu large,

1 | ETB | LP ALBERT CAMUS FIRMINY - 100 pts
2 | COM | Commune FIRMINY - 400,2 pts
3 | COM | Commune LE CHAMBON FEUGEROLLES - 400,2

Madame B demande :
1 Le LP de Firminy :
2 La commune : n'importe quel poste dans la commune de Firminy

Madame B hiérarchise ses vœux et émet des préférences (vœu indicatif) sur le vœu large

1 | ETB | LP ALBERT CAMUS FIRMINY - 300 pts

Monsieur C n'a pas le barème pour entrer à Firminy, il fallait un minimum de 400,2 pts (barre de la commune)

EXEMPLE 1 : vœux indicatifs placés après un vœu large

Les vœux sont examinés dans l'ordre.
Lorsque le barème permet d'obtenir un poste
les vœux suivants **ne sont pas examinés, cela reviendrait à vous dégrader dans votre rang de vœux**

Rang	Type	Voeu	Categ	Cara
1	GEO	Zone SECTEUR OUEST DE LYON	*	*
2	DPT	Depart RHONE		*
3	ETB	CLG FRANCOISE DOLTO CHAPONOST		*
4	ETB	CLG GEORGES CHARPAK BRINDAS		*
5	ETB	CLG JEAN-JACQUES ROUSSEAU TASSIN LA DEMI		*
6	ETB	CLG CHRISTIANE BERNARDIN FRANCHEVILLE		*
7	COM	Commne CALUIRE ET CUIRE	*	*

1 - agent **sans** bonification et sans poste dans le Rhône

ETB CLG FRANCOISE DOLOT CHAPONOST
ETB CLG CHARPAK BRINDAS
ETB CLG JEAN JACQUES ROUSSEAU TASSIN
ETB CLG CHRISTIANE BERNARDIN FRANCHEVILLE
COM Commune CALUIRE ET CUIRE
GEO Zone SECTEUR OUEST DE LYON
DPT Département du Rhône

2 - agent **avec** bonification

(les bonifications s'appliquent exclusivement sur vœux larges typés tout poste)

COM Commune CHAPONOST (1 seul etb dans la com)
COM Commune BRINDAS
COM Commune TASSIN
COM Commune FRANCHEVILLE

vous pouvez formuler des vœux indicatifs sur Caluire (établissements)

COM Commune CALUIRE ET CUIRE

Les premiers vœux sont des vœux indicatif du secteur ouest

GEO Zone SECTEUR OUEST DE LYON

Il est conseillé de formuler des vœux indicatifs (commune/geo/aglo.....)

DPT Département du Rhône

EXEMPLE 2 : pas de vœu indicatif

Rang	Type	Voeu	Categ	Cara
1	COM	Commne BOURG EN BRESSE	1	*

**Il n'y a aucun vœu indicatif,
cet agent pourra être affecté sur n'importe quel lycée dans la commune de Bourg**

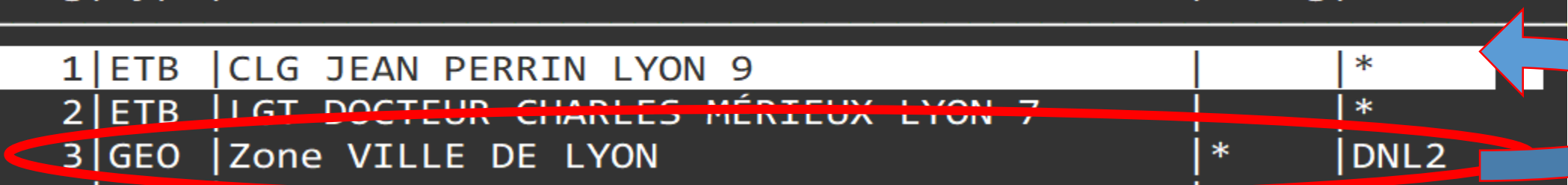
EXEMPLE : construction pyramidale

Rang	Type	Voeu	Categ	Cara
1	ETB	LGT JEAN-PAUL SARTRE BRON		*
2	ETB	LGT DE LA COTIERE LA BOISSE		*
3	GEO	Zone VILLE DE LYON	*	*
4	GEO	Zone AGGLOMERATION LYONNAISE	*	*
5	DPT	Depart RHONE	*	*
6	ZRE	ZONE DE REMPLACEMENT ZR GRAND-LYON		*
7	ZRD	Depart RHONE	*	*

1 / 7

EXEMPLE : règle des SPEA non respectée

Rang	Type	Voeu	Categ	Cara
1	ETB	CLG JEAN PERRIN LYON 9		*
2	ETB	LGT DOCTEUR CHARLES MÉRIEUX LYON 7		*
3	GEO	Zone VILLE DE LYON	*	DNL2



**Les vœux SPEA doivent obligatoirement être saisis en premier
Si ce n'est pas le cas, ils seront supprimés par les services**



Exemple :

- vœu 1 : département du Rhône
- vœu 2 : ville de Lyon

Monsieur Brun obtient, dans le cadre de son vœu 1, le lycée de Tarare, Il ne comprend pas pourquoi il n'a pas obtenu un poste sur Lyon,

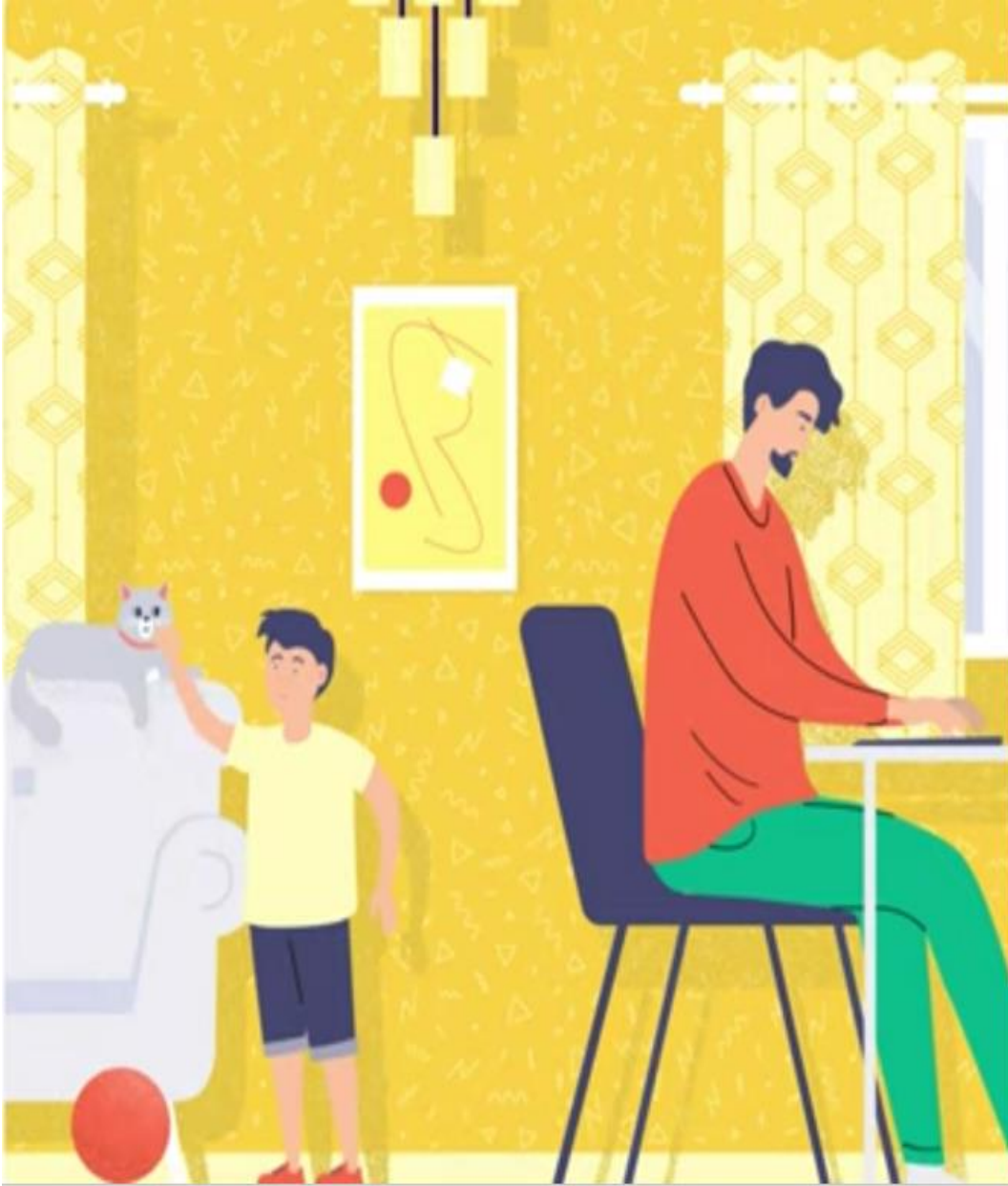
En fait, monsieur Brun a été servi dans son premier vœu qui englobe l'ensemble des établissements du département.

Etant donné qu'il n'a pas saisi **de vœux indicatifs**, l'algorithme le positionne en fonction de son barème dans l'établissement le moins demandé par les autres agents.

Le vœu 2 N'EST PAS EXAMINE. Positionné en n°2 cela reviendrait à dégrader l'agent dans l'ordre de ses vœux.

Conseil : il est important de formuler des vœux indicatifs avant un vœu large.

Formulez vos vœux en précisant pour chaque vœu large vos **préférences**



Certaines communes ont 1 seul établissement

Optimiser vos bonifications

(les bonifications s'appliquent exclusivement sur vœux larges typés tout poste)

COM Commune CHAPONOST (1 seul etb dans la com)

COM Commune BRINDAS (1 seul etb dans la com)

COM Commune TASSIN (1 seul etb dans la com)

COM Commune FRANCHEVILLE (1 seul etb dans la com)

Il est conseillé d'ajouter un vœu indicatif

COM Commune CALUIRE ET CUIRE (4 etb)

GEO Zone SECTEUR OUEST DE LYON (12 communes)

GEO Zone SECTEUR NORD DE LYON (7 communes)

GEO VILLE DE LYON (9 communes)

GEO AGGLOMERATION LYONNAISE (4 secteurs/ xx communes)

DPT Département du Rhône

Pour le détail des groupements de commune (vœu GEO) voir l'annexe III de la circulaire académique disponible sur le site du rectorat



Fonctionnement de l'algorithme

Généralités

Le but de l'algorithme est de satisfaire **le plus de candidats**,
et pour chaque candidat, **son vœu de meilleur rang**
en tenant compte d'une part,
du **barème** de tous les participants et de l'autre, des postes à **pourvoir**.

L'algorithme est paramétré avec les règles décrites
dans les notes de service

Les fondamentaux de l'algorithme

L'ordre des vœux

Le barème

Les vœux indicatifs

Les postes vacants ou se libérant par le jeu du mouvement



Stagiaires : l'impact de la titularisation sur le mouvement



AVIS FAVORABLE
A LA
TITULARISATION

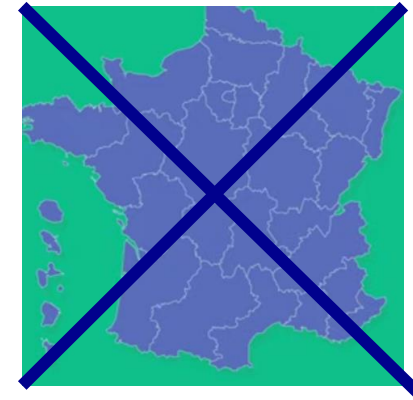
EN PROLONGATION DE STAGE
AVEC AVIS FAVORABLE
A LA TITULARISATION



**LA MUTATION EST
MAINTENUE**

NON EVALUE

AVIS DEFAVORABLE
A LA TITULARISATION



**LES MUTATION
INTER ET INTRA
SONT ANNULEES**



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*